

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 23 juin 2018

### Maisons de santé pluri-professionnelles : La centième en Bourgogne-Franche-Comté !

**Le Pôle de santé de Lure, inauguré ce 23 juin, symbolise la dynamique de la Bourgogne-Franche-Comté pour développer l'exercice coordonné. Il compte un centre de santé et une maison de santé pluri-professionnelle : la centième de la région.**

Centres de santé (CDS), maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), équipes de soins primaires, communautés professionnelles territoriales de santé : l'exercice coordonné entre professionnels de santé peut prendre plusieurs formes.

Plébiscité par les jeunes pour l'intérêt du travail en équipe et la mutualisation de certaines fonctions, il facilite la coordination des soins, en particulier lorsqu'ils sont complexes, et le parcours des patients.

Son développement fait partie des priorités du Plan national pour renforcer l'accès territorial aux soins présenté à l'automne, et qui prévoit notamment de doubler le nombre de MSP et de CDS d'ici 2022.

La Bourgogne-Franche-Comté affiche une longueur d'avance grâce à une dynamique partagée de longue date par les porteurs de projets et les acteurs publics.

Samedi 23 juin, Pierre Pribile, directeur général de l'ARS, a participé à **l'inauguration de la centième maison de santé à Lure, partie intégrante du Pôle de santé qui compte également un centre de santé.**

Les deux entités sont intégrées dans un seul et même bâtiment mitoyen de l'hôpital : sont ainsi rapprochés sur un même site une offre pluri-professionnelle de soins de ville et des services hospitaliers de proximité. **Cette organisation est un exemple de décroisement – entre ville et hôpital, entre exercice libéral et exercice salarié – permettant d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins en proximité.**

#### **Conforter, accompagner, encourager les projets des professionnels de santé**

Les MSP sont assez bien réparties sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté (voir aussi la carte). Les deux tiers bénéficient de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI), qui assure un financement pérenne des équipes par l'assurance maladie.

La stratégie régionale de l'ARS concernant l'exercice coordonné se fonde aujourd'hui sur trois axes :

- faire émerger de nouvelles dynamiques (22 nouveaux projets sont d'ores et déjà validés),
- conforter les structures les plus fragiles, notamment en raison du départ de médecins,

- accompagner la montée en charge des structures existantes en vue d'améliorer le service rendu.

L'Agence s'appuie sur l'animation territoriale mise en œuvre par chacune de ses 8 délégations départementales et sur l'accompagnement des fédérations régionales de maisons de santé.

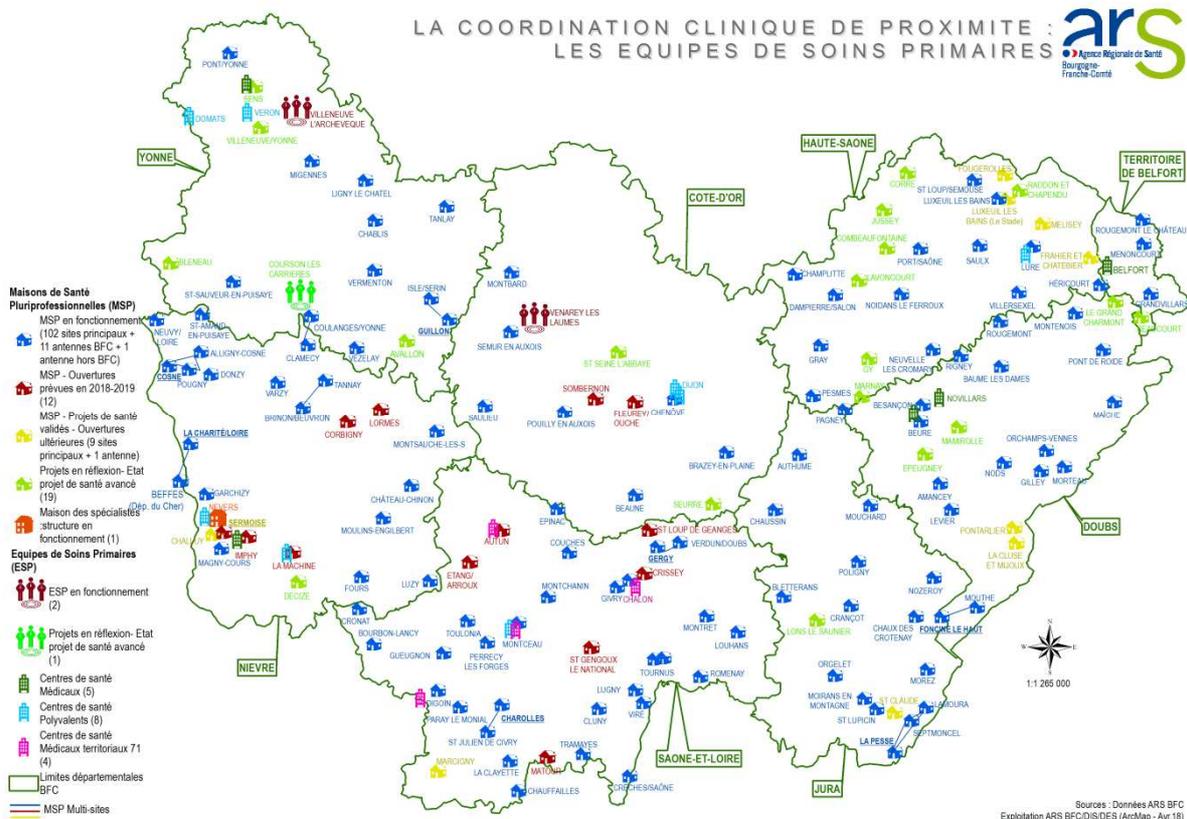
Elle apporte un soutien financier adapté aux différents dispositifs à travers une aide au démarrage et des aides lors de la mise en œuvre du projet de santé.

## Prévention, innovation

L'ARS mobilise les équipes de soins primaires pour participer à la généralisation d'une véritable culture de la prévention : 80 % des MSP et CDS (la région en compte 11 polyvalents) devront conduire des actions dans ce registre à échéance du Projet Régional de Santé, en 2022.

Les structures sont aussi un terrain d'innovation : une soixantaine situées en zones fragiles ont été sélectionnées pour être dotées d'équipements de télémédecine dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2017.

Les installations, en cours, permettent aux différents sites de devenir opérationnels pour pratiquer essentiellement la télé consultation en gériatrie et en psychiatrie ou la télé expertise en cardiologie et en dermatologie.



— Contact Presse :  
— Lauranne Cournaud  
— Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)